

vendredi 8 octobre 2010

## Communiqué de presse

---

### Le Conseil général se dote de défibrillateurs semi-automatiques

Michel Leroux, premier vice-président du conseil général et président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), présente ce vendredi 8 octobre le dispositif dont s'est doté le conseil général à travers la mise en place de 9 défibrillateurs semi-automatiques sur ses différents sites.

Le colonel Eric Massol, directeur du SDIS et le docteur Randriamalala, chef du SAMU 41 proposent à cette occasion aux élus et personnels du conseil général une démonstration d'utilisation de ces matériels d'urgence permettant de réanimer des personnes victimes d'un accident cardiaque.

Fruit d'un travail de concertation entre la cellule hygiène et sécurité du Département et les professionnels de l'urgence et du secours, ce programme s'inscrit dans le déploiement d'un réseau départemental d'appareils, facilement accessibles au public ainsi qu'aux agents du département formés aux premiers secours.

A ce titre, la cellule hygiène et sécurité propose une information aux agents du conseil général sur les conditions d'utilisation des défibrillateurs.

*« Chaque année, ce sont près de 50.000 personnes en France qui décèdent d'un arrêt cardiaque. Une prise en charge dans les 10 minutes qui suivent l'accident permet une limitation des séquelles après réanimation. L'utilisation d'un défibrillateur avant une prise en charge par les services d'urgence porte les chances de survie à 75% en cas d'accident cardio-vasculaire »* rappelle Michel Leroux, premier vice-président du conseil général.

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – [pascal.brindeau@cg41.fr](mailto:pascal.brindeau@cg41.fr)